

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE LE DOCUMENT DISTRIBUÉ PRÉCÉDEMMENT

CRI N°13 (2024-2025)

CRI N°13 (2024-2025)

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

19 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 FÉVRIER 2025 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Dépôts</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Vérification des pouvoirs d'un nouveau membre</b>	<b>6</b>
<b>7</b>	<b>Installation d'un nouveau membre</b>	<b>7</b>
<b>8</b>	<b>Modification de la composition de commissions</b>	<b>7</b>
<b>9</b>	<b>Questions d'actualité (Article 83 du règlement)</b>	<b>8</b>
9.1	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Image de nos hôpitaux universitaires» .....	8
9.2	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Menaces sur la liberté d'expression, la culture et les médias en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	9
9.3	Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Détachés pédagogiques et pénurie d'enseignants».....	11
9.4	Question de Mme Loubna Azghoud à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Place des femmes scientifiques dans l'éducation» .....	13
9.5	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «93 000 élèves en décrochage scolaire» .....	14

9.6	Question de M. Pascal Baurain à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Réforme du secteur de l'aide à la jeunesse» .....	15
9.7	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Place de la prévention dans le plan quinquennal de l'aide à la jeunesse» .....	16
9.8	Question de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Situation de la presse écrite et importance démocratique» .....	18
9.9	Question de M. Bruno Lefèbvre à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Avis du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) sur la capsule “Oui nous sommes tous racistes”» .....	20
9.10	Question de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Engagements concrets du gouvernement pour lutter contre la violence faite aux femmes et contre les féminicides» .....	21
<b>10</b>	<b>Prises en considération</b>	<b>23</b>
<b>11</b>	<b>Désignation d'un nouveau membre du Bureau</b>	<b>23</b>
<b>12</b>	<b>Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International (doc. 58 (2024-2025) nos 1 et 2)</b>	<b>23</b>
12.1	Discussion générale .....	23
12.2	Examen et vote des articles .....	27
12.3	Vote nominatif sur l'ensemble .....	27
<b>13</b>	<b>Projets de motion</b>	<b>28</b>
13.1	Vote nominatif.....	28
	<b>Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>48</b>
	<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>49</b>

**Présidence de M. Benoît Dispa, président.**

*La séance est ouverte à 14h10.*

*Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

**1 Congés et absences**

**M. le président.** – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Dodrimont et Segers, pour raisons de santé; Mme Tillieux, pour raisons personnelles; Mme Hanus, en congé de maternité; MM. de Wasseige et Colli-gnon, retenus par d’autres devoirs.

**2 Cour constitutionnelle**

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**3 Questions écrites (Article 81 du règlement)**

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**4 Dépôts**

**M. le président.** – Nous avons reçu le projet de décret relatif à l’interdiction de l’usage récréatif des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques à l’école (doc. 68 (2024-2025) n° 1). Nous avons également reçu le projet de décret portant changement du nom de l’En-seignement de promotion sociale en «Enseignement pour adultes» (doc. 69 (2024-2025) n° 1). Ces deux projets de décret ont été envoyés à la commission de l’Éducation, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

**5 Approbation de l’ordre du jour**

**M. le président.** – La Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 13 février 2025, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 19 février 2025.

Entre-temps, Mme Jacqmin, MM. Tzanetatos et Resinelli, Mme Nikolic, M. Blondel, Mmes De Bue et Vandorpe et M. Van Goidsenhoven ont déposé la proposition de résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 70 (2024-2025) n° 1).

MM. Jean-Paul Bastin et Tzanetatos, Mmes Goffinet, Azghoud et Vandorpe et M. Soupard ont déposé la proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n° 1).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces deux propositions de résolution à l'ordre du jour de notre séance.

Mme Linard a déposé un projet de motion de recommandation (doc. 71 (2024-2025) n° 1) en conclusion de son interpellation à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d'excellence et en particulier du tronc commun», et de l'interpellation de M. Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?». M. Casier, Mme De Rodder, MM. Kaynak et Dönmez ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 72 (2024-2025) n° 1) en conclusion de ces mêmes interpellations. Mmes Cortisse et Vandorpe ont déposé un projet de motion d'ordre du jour pur et simple (doc. 73 (2024-2025) n° 1) en conclusion de ces mêmes interpellations. Le vote sur ces motions interviendra à l'issue de nos travaux.

Mme De Rodder et MM. Dönmez, Kaynak et Casier ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 74 (2024-2025) n° 1) en conclusion de l'interpellation de Mme De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instauration d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et de la fin des statuts dans l'enseignement obligatoire». M. Bauwens et Mme Vidal ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 75 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation. Mme Nikolic et M. Jacob ont déposé un projet de motion d'ordre du jour pur et simple (doc. 76 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation. Le vote sur ces motions interviendra à l'issue de nos travaux.

Mme Dejardin, M. Lefebvre ainsi que Mmes Greco et Laanan ont déposé un projet de motion de recommandation (doc. 77 (2024-2025) n° 1) en conclusion de

l'interpellation de Mme Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Fin de la récréation?». Mme Goffinet et M. Van Goidsenhoven ont déposé un projet de motion d'ordre du jour pur et simple (doc. 78 (2024-2025) n° 1) en conclusion de cette même interpellation. Le vote sur ces motions interviendra à l'issue de nos travaux.

Par courrier de ce jour, Mme Barzin m'a fait part de sa démission de ses fonctions de troisième secrétaire du Bureau de notre Parlement. J'ai déjà eu l'occasion de lui dire toute la tristesse que m'inspire cette annonce. Je vous propose néanmoins de procéder à son remplacement lors de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

## 6 Vérification des pouvoirs d'un nouveau membre

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. de Clippele, en remplacement de Mme Éléonore Simonet, démissionnaire.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Laffut de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à M. Laffut, rapporteuse.

**Mme Anne Laffut,** rapporteuse. – Mesdames et Messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Jacqmin et Lambelin, de MM. Evrard Mugemangango et Maingain ainsi que de moi-même. Mme Warzée-Caverenne était excusée. La commission a été présidée par M. Evrard et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, ainsi que de l'article 2 de notre règlement, pris en application de cette dernière.

Le Parlement étant composé exclusivement d'élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution et la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement de Wallonie et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs du Parlement de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Il lui appartenait de vérifier si M. de Clippele répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement. Pour ce faire, la commission a pris connaissance du courrier du 14 février dernier du président du Parlement de la Région bruxelloise, transmettant au Parlement de la Communauté française le procès-verbal de l'élection de M. de Clippele, conformément à l'article 30, § 1, de la loi spéciale du 8 août 1980.

La commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. de Clippele et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**M. le président.** – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

## **7 Installation d'un nouveau membre**

**M. le président.** – J'invite donc M. de Clippele à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution.»

(*M. Louis de Clippele prête serment*)

Monsieur, nous vous félicitons chaleureusement. Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous. Je vous souhaite un avenir aussi brillant que la collègue que vous remplacez.

J'adresse toutes nos félicitations et nos remerciements à Mme Simonet pour son investissement au sein de notre Assemblée.

## **8 Modification de la composition de commissions**

**M. le président.** – J'ai été saisi de plusieurs demandes de modification de la composition de commissions.

À la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, Mme Lazon remplace Mme Goffinet en qualité de membre effective et Mme Goffinet remplace M. Christophe Bastin en qualité de membre suppléante.

À la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, M. Jean-Paul Bastin remplace M. Blondel en qualité de membre effectif, M. Blondel remplace M. Jean-Paul Bastin en qualité de membre suppléant et M. de Clippele remplace Mme Simonet en qualité de membre effectif.

À la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, M. de Clippele remplace Mme Simonet en qualité de membre suppléant.

Il en est ainsi décidé.

## 9 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

### *9.1 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Image de nos hôpitaux universitaires»*

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, ma question porte sur l'image de nos hôpitaux universitaires, en particulier sur celle du centre hospitalier universitaire (CHU) de Liège. Or, vous savez que je suis particulièrement attentive dès qu'il s'agit de Liège.

En effet, le CHU de Liège a pris une décision inédite et historique: démissionner d'office un chef de service alors que, sauf erreur de ma part, il s'agit du seul CHU où les chefs de service sont nommés à vie lorsqu'ils sont professeurs à l'université par ailleurs.

Je ne viens pas pour commenter cette décision, puisque la gestion du personnel des hôpitaux universitaires ne fait pas partie de nos compétences. Néanmoins, cela pose des questions en termes d'images et de réputation renvoyées vers le grand public, particulièrement vers les patients.

En effet, dans le cas du CHU de Liège, le chef de service est démis de ses fonctions pour consultation illégale de plusieurs dossiers de patients qui n'étaient pas les siens; sans autorisation, cette consultation est effectivement illégale. Par ailleurs, selon l'article de presse sur lequel se base ma question d'actualité, il lui est également reproché d'avoir facturé des suppléments d'honoraires alors qu'il était absent et que ses assistants avaient effectué le travail à sa place. Ces suppléments d'honoraires étaient ensuite directement versés sur son compte personnel. Il a aussi placé de sa propre initiative des patients en isolement, empêchant ainsi d'autres soignants de pouvoir appliquer des suppléments d'honoraires, avec un risque de perte financière pour l'hôpital.

Le conseil d'administration du CHU de Liège est composé en majorité d'administrateurs désignés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que d'un commissaire du gouvernement. Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été informée de ces faits? D'après l'article de presse, ces pratiques ne seraient pas limitées à ce cas-ci, d'autres dérives ayant été observées dans d'autres services. Pouvez-vous agir, de quelque façon que ce soit, pour éviter les écueils de ce genre à l'avenir? Existe-t-il des balises? Lesquelles?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La gestion du personnel ne fait effectivement pas partie de mes compétences. Toutefois, j'ai été en contact avec M. De Paoli, l'administrateur délégué du CHU de Liège, et le commissaire du gouvernement a été, lui, en contact avec mon cabinet. Nous sommes donc bien informés de la situation.

Le conseil d'administration du CHU de Liège ne se réunira que le 26 février 2025. Aussi la décision de démission n'est-elle pas encore formellement prise. Toutefois, son conseil médical s'est déjà prononcé, ce qui est à l'origine de la fuite de l'information dans la presse.

C'est un signal positif qu'une institution prenne en main la gestion et la confidentialité des données des patients, car il s'agit d'un enjeu essentiel dans notre système de soin de santé aujourd'hui. La confiance qu'un patient accorde à un prestataire de soin doit être respectée, sans qu'il soit question qu'un autre prestataire de soin consulte les données sans accord. En effet, les relations thérapeutiques doivent être autorisées avec chacun des prestataires ayant accès aux données de santé.

C'est un bon signal également de réagir aux suppléments d'honoraires. Vous avez évoqué la manière dont ceux-ci ont été détournés, en l'occurrence par le chef de service. Le respect du cadre est important; le patient est central dans la gestion de nos institutions de santé. C'est ce principe qui a guidé le conseil médical dans sa réaction à cette situation. Je le vois donc comme un gage de qualité et de bonne gestion du CHU de Liège.

En décembre, un autre hôpital universitaire a également licencié un chef de service et son adjoint, pour d'autres motifs. Garantir que le bien-être au travail, le respect des règles relatives à la gestion des données, aux suppléments d'honoraires et au fonctionnement de l'hôpital et la qualité des soins soient les éléments qui guident la bonne gestion de nos hôpitaux est un signal important dans notre système de soin de santé.

**Mme Diana Nikolic (MR)**. – Je partage votre avis. Le fait que l'institution prenne en main ce genre de situations est un bon signal à plusieurs niveaux. Premièrement, il en va de l'image et de la réputation du CHU de Liège auprès des patients. Deuxièmement, cela permet de lutter contre un éventuel manque à gagner de l'hôpital. Troisièmement, il s'agit de gouvernance interne, en lien avec le bien-être au travail et la qualité des soins. Maintenir un bon niveau et de bons prestataires dans une institution correctement gérée envoie un bon signal aux patients et aux travailleurs.

**9.2 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations**

***internationales et intra-francophones, intitulée «Menaces sur la liberté d'expression, la culture et les médias en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Le président du MR et la ministre Galant ont commis une attaque gravissime à l'encontre de la culture et des médias, ce qui revient à attaquer la liberté d'expression de tous. Récemment, le festival Esperanzah a eu le malheur de diffuser une vidéo qui donnait la parole aux manifestants du secteur culturel, très nombreux dans les rues ce 13 février 2025. M. Bouchez n'a pas tardé à répondre à cette publication: «Mesdames et Messieurs, regardez à quoi partent vos impôts... Il paraît que cela justifie un ministère de la Culture. La culture ne devrait pas être politisée. [...] Et ces gens parlent de culture, mais sont simplement des gauchistes, déblatérant une bouillie pseudo-intellectuelle [...].»

Ce discours fait montre d'un mépris total. En gros, pour lui, les travailleurs du secteur culturel n'ont qu'à faire des trucs jolis et se taire. Il n'est pas question qu'ils portent un regard critique sur la société ou qu'ils s'intéressent au monde dans lequel ils vivent. M. Bouchez remet même en cause l'existence du ministère de la Culture, ce qui équivaut à remettre en cause les subsides culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet argent public est pourtant censé garantir l'accès universel à la culture en tant que droit démocratique.

En réalité, le MR tente simplement de faire taire la contestation et de museler toute expression qui ne correspondrait pas à sa vision du monde. De nombreuses voix s'élèvent contre cette réaction qu'il faut bien qualifier de dérive antidémocratique. Vous en riez peut-être, Madame la Ministre de la Culture, mais c'est bien de votre poste qu'il s'agit ici. Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) vient d'ailleurs de remettre à sa place la ministre Galant, qui a attaqué la RTBF et ses journalistes dans un autre exemple de dérive antidémocratique flagrante. Je tire donc la sonnette d'alarme.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris contact avec les responsables du festival Esperanzah et la RTBF? Êtes-vous intervenue auprès de vos collègues de la majorité? Le ministère de la Culture est-il réellement menacé? Que faites-vous pour garantir la liberté d'expression et la liberté de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La culture est fondamentale non seulement pour mon gouvernement, mais aussi pour une partie des députés ici présents. En effet, lors de la réunion de la commission de la Culture qui s'est tenue hier, certains ont souligné à quel point la culture était importante pour eux, pour notre société, pour les droits démocratiques, pour la connaissance de l'autre et pour la richesse de la diversité. Je le répéterai pendant cinq ans s'il le faut. Du reste, mon poste n'est

nullement en danger; c'est la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui fait foi et non les articles de presse, les publications sur les réseaux sociaux ou les propos de qui que ce soit.

Nous avons bien été en contact avec les responsables du festival Esperanzah. Ce matin, lors d'une réunion du Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), j'ai encore rappelé que nous respectons le droit de grève et de manifestation des syndicats. Chaque personne qui considère cela comme une manière d'exprimer son désaccord a le droit de s'y joindre. C'est la force de notre démocratie et de notre système social, dont le secteur associatif est un pilier essentiel.

Par contre, si je dois continuellement répéter la même chose, j'estime que cela revient à faire de la publicité à des propos qui ne grandissent personne. Nous devons nous faire mutuellement confiance et avancer dans le cadre de la DPC, qui exprime nos ambitions envers la culture et le respect des droits de chacun.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse ne me convainc pas du tout; au contraire, elle m'inquiète plus qu'autre chose. Vous êtes en train de faire l'autruche et de dire que tout va bien alors que ce n'est pas le cas. Dans un pays comme le nôtre, il n'est pas normal qu'un président de parti, surtout lorsque le parti en question participe au gouvernement, tente de museler les acteurs de la culture et les médias.

En tant que ministre de la Culture, votre rôle consiste à défendre la liberté d'expression. Il en est de même pour la ministre des Médias qui, elle, préfère couper dans les budgets des services publics et dire aux journalistes ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas publier. C'est un acte politique très grave et nous souhaitons que vous adoptiez une autre position que celle-là.

Comme je vois tout le monde en rire, notamment parmi le groupe MR, je tiens à vous dire, chers collègues, que vous n'avez pas de quoi être fiers. Alors que vous parlez souvent de culture et de démocratie d'un point de vue théorique, dans les actes, votre parti n'a aucune leçon de démocratie à donner au vu du discours que votre président ose tenir aux acteurs de la culture. Les travailleurs de la culture continueront à manifester; nous serons à leurs côtés, de même que la RTBF. Le prochain rendez-vous pour la défense de la démocratie sera le 31 mars.

### ***9.3 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Détachés pédagogiques et pénurie d'enseignants»***

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'ai lu dans la presse d'hier que, selon votre cabinet «une réflexion sera menée dans le contexte de la lutte contre la pénurie pour les détachés de l'enseignement à destination

d'autres secteurs (sport, culture, jeunesse) dès lors que ces détachements ne contribueraient pas à œuvrer pour le système éducatif».

Par ailleurs, peut-être ne le savez-vous pas, mais votre administration a envoyé des courriers aux détachés pour mission – courriers qui accompagnent les arrêtés de détachement – qui indiquent qu'à la suite d'une demande du cabinet, une grande partie des demandes de congé ont été limitées à l'année scolaire en cours ou à la suivante.

Je suis un peu perplexe: vous deviez réfléchir, puis agir. Or il semble que vous avez fait l'inverse, ce qui pose question. Je ne reviendrai pas sur le fond du dossier, mais souhaiterait obtenir des clarifications.

Allez-vous réfléchir ou avez-vous déjà agi? Avez-vous donné des instructions à l'Administration générale de l'enseignement (AGE) en ce sens? Selon quels critères déterminerez-vous qui pourra continuer à être détaché, et pour quelle période? Qui est concerné? Ces changements ont-ils fait l'objet d'un échange au sein de gouvernement? La ministre de la Jeunesse ne semblait pas être au courant. J'attends donc des clarifications.

**Mme Valérie Glatigny**, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je vous confirme avoir dit que, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), une réflexion serait menée sur les détachés pédagogiques, dès lors que ces derniers ne contribuent pas directement au monde de l'enseignement. Je n'ai évidemment jamais dit qu'ils n'avaient pas de valeur éducative, nous connaissons l'importance d'une éducation non formelle. Cependant, il faut reconnaître qu'un détaché pédagogique n'est pas directement devant une classe.

Ainsi, une réflexion en la matière sera menée, en lien avec la pénurie. D'ailleurs, cette réflexion n'est pas nouvelle. En effet, une réflexion similaire a déjà été menée lors de la précédente législature, un cadastre a même été réalisé. Je rappelle que cette réflexion a aussi lieu en Flandre.

En ce qui me concerne, je n'ai donné aucune instruction à l'AGE quant à une éventuelle fin des détachements. Nous avons simplement demandé une actualisation du cadastre, comme cela a été réalisé durant la précédente législature. En conclusion, aucune décision relative à une éventuelle fin de ces détachements n'a été prise.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo)**. – Madame la Ministre, il y a alors un problème. J'ai sous les yeux le courrier signé par l'AGE, qui précise qu'à la suite d'une demande du cabinet, une grande partie des demandes de congé ont été limitées à l'année scolaire en cours ou à l'année suivante. Je n'ai pas inventé ce courrier. Soit vous avez un problème dans votre relation avec l'AGE, soit vous avez donné une instruction et ne nous le dites pas. J'espère que, dans deux semaines,

vous aurez des réponses plus probantes qui permettront de faire la lumière sur cette situation qui est tout à fait anormale.

**9.4 Question de Mme Loubna Azghoud à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Place des femmes scientifiques dans l'éducation»**

**Mme Loubna Azghoud (MR).** – Le 11 février 2025 a marqué le dixième anniversaire de la résolution de l'UNESCO qui proclame l'établissement de la Journée internationale des femmes et des filles de science. Malgré les avancées de ces dernières années et la prise de conscience ambiante, les inégalités persistent: les femmes sont encore trop peu nombreuses dans les carrières scientifiques. De plus, même si elles exercent un métier scientifique, elles sont peu ou pas assez reconnues, malgré leur participation aux grandes avancées de l'humanité: la découverte de la radioactivité, le développement du wifi ou les premiers pas de l'Homme sur la lune.

D'après un article de la RTBF du 12 février dernier, les filles sont dissuadées, dès la petite enfance, de se tourner vers ces métiers, par manque de rôles modèles. Elles sont aussi enfermées dans des stéréotypes selon lesquels les sciences, la technologie ou l'ingénierie ne sont pas pour elles, prédéterminant ainsi les rôles du féminin et du masculin: les femmes exerceraient plutôt des métiers de soin et les hommes plutôt des métiers scientifiques.

Or, ces idées reçues se construisent très tôt dans l'enfance, par les livres, les médias, à l'école et aussi dans les orientations scolaires. La technologie est partout. Nous vivons un monde extraordinaire qui change à une vitesse folle. Les évolutions sont colossales, l'innovation aussi. Les femmes représentant plus de 50 % de l'humanité, il semble primordial qu'elles puissent participer à ces avancées.

Madame la Ministre, quels programmes scolaires ou initiatives permettent-ils de déconstruire ces stéréotypes? Envisagez-vous d'adapter les contenus scolaires afin d'enseigner l'histoire des femmes scientifiques qui ont participé aux grandes évolutions de ce monde?

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, vous avez raison de rappeler qu'il est capital de lutter contre les stéréotypes, en mettant en évidence des rôles modèles. Nous comptons prendre des initiatives en ce sens, en conformité avec la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Nous souhaitons mettre en avant les filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), dans le cadre de l'aménagement de la troisième année du tronc commun. Nous avons prévu d'offrir plus d'activités orientantes,

qui devront aussi contribuer à lutter contre les stéréotypes qui poussent les garçons dans certaines filières et les filles dans d'autres.

Les nouveaux référentiels du tronc commun ont déjà été aménagés. Conformément à ceux-ci, plusieurs femmes inspirantes sont mises en lumière: dans le référentiel du cours d'histoire il s'agit de la figure de Gabrielle Petit, une grande résistante; dans le domaine des sciences, il s'agit de Hedy Lamarr, qui a été à l'origine de l'invention du wifi; dans le secteur des neurosciences sont évoquées Christine Van Broeckhoven, figure de proue belge de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, ou encore l'astrophysicienne Yaël Nazé,

**Mme Loubna Azghoud (MR).** – Madame la Ministre, je travaille dans ce secteur depuis plus de dix ans, et me voilà plus que rassurée. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai participé à une journée de sensibilisation des écoles aux questions scientifiques, au SPARKOH!, à Frameries. La science est omniprésente et il est important que tant les femmes que les hommes aient la possibilité de participer aux grandes évolutions de notre monde.

**9.5 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «93 000 élèves en décrochage scolaire»**

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Un article de presse est revenu sur la problématique ô combien importante du décrochage scolaire. Un enfant qui a plus de 9 demi-jours non justifiés d'absence est considéré en décrochage scolaire. En 2019-2020, ils étaient 32 000 élèves «décrocheurs» en Fédération Wallonie-Bruxelles; en 2023-2024, ils sont 93 000 – soit trois fois plus – dont 31 806 dans l'enseignement fondamental! Ces chiffres sont interpellants. Étant moi-même mère de trois enfants, il me semble indispensable de trouver des solutions à ce problème. L'absence non justifiée est anormale.

Madame la Ministre, avez-vous plus de précisions sur les 31 806 enfants en décrochage scolaire dans l'enseignement fondamental? Quels sont les chiffres dans l'enseignement maternel ou dans l'enseignement primaire? Le phénomène est-il homogène sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou certaines provinces ou villes sont-elles plus touchées? S'agit-il d'un phénomène davantage rural qu'urbain? Quelle est la suite du processus pour l'enfant qui a cumulé 9 demi-jours de décrochage scolaire? Les directions d'écoles sont-elles en contact avec les parents, les centres PMS et les centres de promotion sociale? Quelle est la marche à suivre? L'apprentissage de base est une priorité et il faut donc absolument accompagner les élèves en décrochage afin d'aider les familles à trouver des solutions.

**Mme Valérie Glatigny,** première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, il convient de nuancer ces chiffres très alarmants. On parle maintenant de décro-

chage scolaire à partir de 9 demi-journées d'absence. Auparavant, il fallait pour ce faire en comptabiliser 30. La hausse des chiffres dont vous faites état résulte également de l'abaissement de l'obligation scolaire à l'âge de 5 ans.

Les chiffres que vous avancez n'en sont pas moins interpellants. Ils révèlent une très forte hétérogénéité du public scolaire dans les classes et peut-être une certaine difficulté des enseignants à y faire face. Les zones plus particulièrement touchées sont la Région de Bruxelles-Capitale, la province de Liège et la province de Hainaut. Par ailleurs, faute de chiffres disponibles, il nous est difficile d'évaluer l'impact du phénomène dans l'enseignement maternel. Cependant, nous savons que le taux de fréquentation scolaire à partir de l'âge de 3 ans s'élève globalement à 95 %, avec une disparité entre d'une part la Région wallonne qui enregistre un taux de 98 % et, d'autre part, la Région bruxelloise qui enregistre un taux de seulement 85 %. Il est nécessaire de prendre en compte cette différence.

Que faire pour enrayer le phénomène? Vous évoquez la nécessaire responsabilisation des parents et la possibilité de leur envoyer plus rapidement un courrier alarmiste sur les conséquences des absences de leurs enfants. En effet, l'absentéisme fait souvent partie des signaux faibles annonçant un futur décrochage scolaire. Nous devons donc impliquer les parents à temps. Vous évoquez également le rôle des centres PMS, qui enregistrent une augmentation de 70 % des signalements de décrochage scolaire. Il est important de transmettre ces signalements aux centres PMS, même si un enfant ou un jeune a le droit de refuser d'entrer en contact avec leurs travailleurs. Il me paraît également judicieux de travailler avec les services d'accrochage scolaire (SAS) et les cellules d'intégration scolaire (CIS), dont une vient d'ailleurs d'être renforcée. Le décrochage scolaire nécessite une approche holistique.

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Si le nombre de demi-jours comptabilisés pour parler de décrochage scolaire n'est pas le même entre 2019-2020 – 30 – et 2023-2024 – 9 –, il est clair que notre approche doit être différente. Sans oublier que l'âge de l'obligation scolaire a effectivement été abaissé à 5 ans.

En tout cas, avant d'établir un constat aussi alarmant, il nous faut disposer de données plus précises et adopter une approche incluant les parents, les centres PMS, les CIS et les SAS. Sitôt posé le constat des 9 demi-jours d'absence non justifiée, nous devons réagir rapidement en envoyant un courrier aux parents et déterminer comment s'occuper des enfants concernés. L'apprentissage et l'intérêt des jeunes sont évidemment au cœur de ce débat.

**9.6 Question de M. Pascal Baurain à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Réforme du secteur de l'aide à la jeunesse»**

**9.7 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Place de la prévention dans le plan quinquennal de l'aide à la jeunesse»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité.  
(Assentiment)

**M. Pascal Baurain (Les Engagés).** – Madame la Ministre, vous avez affiché votre volonté de mener une réforme structurelle du secteur de l'aide à la jeunesse pour améliorer l'accompagnement des jeunes, et ce, en accord avec les objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Mon groupe se réjouit de votre ambition qui répond aux préoccupations des acteurs de terrain, des magistrats, des jeunes et de leurs familles.

L'approche transversale et intersectorielle que vous privilégiez, conjuguée au renforcement des dispositifs d'accompagnement et de prévention, permettra de garantir un soutien efficace et adapté aux réalités de chacun.

Cette réforme débutera en 2025 à travers la mise en œuvre d'un outil d'évaluation des besoins. Cette évaluation permettra de mieux calibrer l'ouverture de nouvelles places d'accueil à l'horizon 2026.

Nous saluons également votre initiative de recrutement de familles d'accueil professionnelles, ainsi que les réflexions engagées pour assurer une articulation plus cohérente entre, d'une part, la sanction, et, d'autre part, les dispositifs utilisés par les magistrats qui prennent en charge des mineurs en conflit avec la loi.

Comment sera élaboré l'outil d'évaluation des besoins? Comment s'articulera-t-il avec les dispositifs déjà existants? Quels objectifs prioritaires désirez-vous atteindre en menant cette refonte du secteur? Quelles seront les prochaines étapes concrètes de la réforme et quel est le calendrier envisagé pour la mener à terme?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, vous avez récemment présenté, par voie de presse, les grandes lignes de votre plan quinquennal pour l'aide à la jeunesse. Nous attendions avec impatience de découvrir de quelle manière le montant de 9 millions d'euros qui a été débloqué serait réparti. Nous plaçons de grands espoirs dans ce plan, au sein duquel la prévention devrait constituer un axe majeur.

À la lecture de vos déclarations, le groupe PS salue le recrutement de 70 équivalents temps plein (ETP), mais s'étonne de la répartition de ceux-ci: 50 % d'entre eux seraient destinés aux institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), alors que ces dernières ne concernent que 4,7 % des jeunes. Les IPPJ ont bien évidemment besoin d'aide et nous ne le nions pas, mais nous nous étonnons toutefois de ce chiffre.

Votre plan sera présenté dans son intégralité lors de la prochaine réunion de la commission de l'Enfance, mais nous constatons d'ores et déjà un certain déséquilibre dans la répartition des moyens.

Quelle est la place réservée à la prévention et à l'autonomie dans votre plan? Quels seront les moyens qui y seront consacrés? Votre plan prévoit-il une augmentation du nombre de places dans les IPPJ? Quelles sont les autres mesures prévues afin de faire diminuer la pression qui pèse sur le personnel des IPPJ?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur Baurain, l'outil d'évaluation reposera sur un cadastre de l'existant, mais intégrera aussi d'autres indicateurs, tels que les indices socio-économiques, les données liées à la démographie des territoires et à sa probable évolution et l'accessibilité des différents services. L'objectif est de lancer des appels à projets en fonction des besoins et des données qui émergeront de cette évaluation, qui sera disponible à partir du mois de juin.

Plus largement, le plan quinquennal pour l'aide à la jeunesse permettra de ne pas travailler dans l'urgence. Il vise à apporter une réponse globale aux problèmes auxquels le secteur de l'aide à la jeunesse doit faire face. Nous examinerons la chaîne de l'aide à la jeunesse dans sa globalité et dans une optique de transversalité, et ce, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune.

Plusieurs outils seront développés en 2025.

L'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) mènera d'abord une recherche pour mieux déterminer les besoins des jeunes en conflit avec la loi et des magistrats.

L'outil d'évaluation des besoins sera donc finalisé et utilisable et le dispositif lié aux accueillants professionnels familiaux sera mis en place afin de pouvoir accueillir les premiers jeunes en 2026.

Enfin, nous travaillerons au renforcement de la norme d'accompagnement psychosocial dans les services résidentiels généraux (SRG) et nous procéderons au recrutement de personnel supplémentaire dans les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de la protection de la jeunesse (SPJ) et les IPPJ.

Quant au solde, il sera détaillé lors de la prochaine réunion de commission.

Monsieur Fontaine, la prévention occupe bien entendu une place importante dans le plan. Ce n'est pas à vous que je dois le dire, mais la prévention est essentielle, d'une part, pour éviter que des jeunes tombent dans le circuit de l'aide à la jeunesse, et, d'autre part, pour que les jeunes pris en charge le soient de manière plus adéquate.

En 2025, il est prévu d'analyser ce qui relève, d'une part, de la prévention générale et, d'autre part, de la prévention spécialisée. Pour ce qui relève de la prévention générale, nous nous inscrivons pleinement dans la transversalité avec d'autres secteurs, tels que ceux de l'enseignement, de la culture, du sport ou encore du logement. En outre, il est bien prévu que des moyens soient dédiés à la prévention une fois que nous aurons réalisé le travail d'étude.

Des moyens seront également alloués à la mise en autonomie. J'ai déjà pris contact avec mes collègues chargés du logement pour favoriser les collaborations et initiatives en ce sens.

Enfin, à ce stade, il n'est pas prévu de créer de nouvelles places en IPPJ. Je vous renvoie à l'étude que nous avons confiée à l'INCC. Il y apparaît que les services d'actions restauratrices et éducatives (SARE) sont aujourd'hui sous-utilisés et que les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) doivent être renforcés. Bien entendu, en fonction des besoins, nous pourrions également réévaluer ce modèle de régime ouvert-fermé en IPPJ.

**M. Pascal Baurain (Les Engagés).** – Madame la Ministre, il sera important d'améliorer l'allocation des moyens grâce à l'outil d'évaluation qui sera disponible dès juin 2025.

Vous avez fait allusion à une réponse globale et transversale répondant aussi bien aux besoins des jeunes que des professionnels et des magistrats qui jalonnent leur parcours. Ce discours me rassure.

Je suis impatient que nous nous penchions davantage sur ce dossier en commission.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, nous attendons avec impatience la réunion de commission qui se tiendra après les congés de détente.

Je prends d'ores et déjà note de la place importante accordée à la prévention dans votre plan, ce dont je ne doutais pas. Je prends aussi note du fait que vous prévoyez de dédier des moyens à cette prévention et à la mise en autonomie.

Aucune place supplémentaire n'est prévue en IPPJ, mais celles-ci ne le réclamaient pas. Je l'ai constaté lors de mes visites dans les IPPJ avec mes collègues durant la précédente législature. Par ailleurs, nous sommes conscients que vous allez déployer des moyens pour utiliser davantage d'autres services, comme les SARE.

**9.8 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Situation de la presse écrite et importance démocratique»**

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – La presse écrite vacille et il y a urgence! Confronté dans un premier temps à la transition numérique, puis à la captation

des revenus publicitaires par les grandes plateformes et enfin à l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), le modèle économique de la presse écrite est pris en étau et se fissure littéralement. Or, sans une presse indépendante et pluraliste, l'information est en péril et la démocratie en sursis, laissant la place aux fausses rumeurs, aux *fake news*, au bruit et aux vérités aléatoires.

Le 15 février, Dorian de Meeûs, rédacteur en chef du journal «*La Libre*», a livré son opinion sur la presse écrite, et elle est percutante. Pour lui, le métier de journaliste et sa mission d'informer les citoyens sont en péril. Ce métier n'a jamais été aussi nécessaire et pourtant il se fragilise. Récemment encore, la suppression de la concession postale pour la livraison des journaux dans les boîtes aux lettres a porté un coup fatal au modèle économique de la presse papier. Ce n'est pas la monétisation par le numérique qui peut contrebalancer cette perte; au contraire, c'est un véritable mirage, car les grands acteurs du web captent tous les revenus publicitaires. Il est en effet extrêmement difficile de monétiser les contenus numériques, quand ce ne sont pas les algorithmes eux-mêmes qui prennent la place des journalistes en livrant des contenus.

Pourtant, la Déclaration de politique communautaire (DPC) est plutôt ambitieuse dans ce domaine, il est prévu de refinancer la presse pour qu'elle soit à la fois pluraliste, indépendante et viable.

Madame la Ministre, vous êtes au début de votre mandat. Mais, aujourd'hui, face à cette urgence, qu'en est-il de votre engagement pour faire face à cette concurrence générée par les grands acteurs du web dans le domaine de l'information? Quelles dispositions comptez-vous prendre pour rétablir l'écosystème nécessaire à la pérennité de la presse, et particulièrement de la presse écrite? Quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre les *fake news* et éviter que les contenus automatiques se répandent dans la société et gangrènent l'opinion publique? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les journalistes travaillent et mènent à bien leurs missions?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, votre question a tellement d'importance qu'il est frustrant d'y répondre dans le cadre d'une question d'actualité, pour laquelle le temps est très limité.

L'éducation aux médias (EAM) paraît être une solution essentielle pour lutter contre la désinformation et les *fake news*. Il faut éduquer les enfants, mais aussi les parents, pour leur permettre de distinguer les informations vérifiées des autres informations.

Il existe déjà des aides à la presse écrite et celles-ci seront maintenues, conformément aux engagements que le gouvernement a pris dans la DPC. Le Fonds pour le journalisme permet également de soutenir l'enquête, l'investigation et le grand reportage en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les aides à la formation des

journalistes existent aussi et visent à garantir un journalisme de qualité, alors que ce métier est en perpétuelle évolution en raison du développement des nouvelles technologies. L'Association des journalistes professionnels (AJP) organise très régulièrement des formations, notamment sur l'utilisation de l'IA. Bon nombre d'engagements sont donc pris et respectés. Nous reviendrons sur ce sujet crucial lors d'une prochaine réunion de la commission des Médias.

**Mme Armelle Gysen (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez conscience de l'importance de cette question, comme nous tous au sein de notre Parlement. Je le répète, une démocratie à la merci d'une presse fragilisée est une démocratie en péril.

Vous avez évoqué l'EAM des enfants et des parents, les différentes aides existantes, le Fonds pour le journalisme, le travail sur l'IA, qui, dans cet écosystème, sont essentiels. Cependant, des problèmes d'ordre économique se posent. Je vous demande donc d'accorder une attention particulière à la presse écrite, car son modèle économique est pris en étau face à ces grands groupes qui captent les revenus publicitaires et l'empêchent de monétiser ses contenus. Le chantier à mener en la matière est considérable.

**9.9 Question de M. Bruno Lefèvre à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Avis du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) sur la capsule “Oui nous sommes tous racistes”»**

**M. Bruno Lefèvre (PS).** – Madame la Ministre, le 25 septembre dernier, nous avons eu un débat d'actualité passionné sur le respect de la liberté de la presse, à la suite de la polémique que vous aviez déclenchée concernant une capsule de la RTBF intitulée «*Oui, nous sommes toutes et tous racistes*». Votre propos critique sur cette capsule avait d'ailleurs conduit Fédération européenne des journalistes (FEJ) à déposer une alerte auprès du Conseil de l'Europe.

Sollicité par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) vient de remettre un avis sur la fameuse capsule. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cet avis est fort éloigné du vôtre.

D'une part, cet avis souligne que, même si la teneur du sujet peut être perçue comme susceptible de renforcer la polarisation ou de heurter la population, les journalistes et les médias bénéficient d'un droit d'information et d'une liberté rédactionnelle. Je mets l'emphase sur le droit d'information et sur la liberté rédactionnelle. D'autre part, l'avis précise que le pluralisme d'un média ne peut pas être apprécié sur la base d'un seul article et que, en outre, la RTBF a suffisamment mis en perspective le point de vue de l'autrice que la capsule mettait en évidence. Quelles conclusions tirez-vous de cet avis du CDJ? Vous amène-t-il à nuancer ou retirer votre propos? Où en est la procédure de signalement auprès du Conseil de l'Europe?

**Mme Jacqueline Galant**, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J’ai pris connaissance de l’avis du CDJ. Il sera transmis au CSA qui décidera, par le secrétariat d’instruction, de clore le dossier ou de le transmettre au collègue d’avis. Ces sont des organismes indépendants. Je prends donc acte des arguments qui ont été développés par le CDJ. Il s’agit de respecter les institutions qui jouent un rôle de contrôle et qui l’exercent en toute indépendance.

**M. Bruno Lefèvre (PS)**. – Madame la Ministre, j’imagine que c’est votre façon de nuancer vos propos de septembre dernier. Heureusement, comme vous le dites vous-même, ces structures sont indépendantes. Ainsi, j’imagine que le suivi de la procédure s’avérera positif, vu la remarque du CDJ. Vous l’avez compris, je ne vous remercie pas vraiment pour la nuance de vos propos, mais nous les aurons peut-être sous-entendus en fonction du banc sur lequel nous sommes aujourd’hui installés au sein de cet hémicycle.

**9.10 Question de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «Engagements concrets du gouvernement pour lutter contre la violence faite aux femmes et contre les féminicides»**

**Mme Jamila Ammi (PTB)**. – Monsieur le Ministre, pour la deuxième fois, soit deux fois de trop, je dois vous interroger à propos d’un meurtre commis sur une femme, autrement dit un féminicide. J’apprécierais d’ailleurs que vous prêtiez attention à ma question; ce serait la moindre des choses.

Alison, assassinée à Marcinelle, laisse derrière elle un bébé de trois mois. Elle est la première femme à périr dans de telles circonstances cette année. Alison était une fille, une mère, une petite-fille, une collègue, une amie.

Pareils actes envers une femme concernent toutes les femmes. En tant que femme et maman de deux grandes filles, je m’interroge: notre société va-t-elle continuer à permettre ce genre de choses?

Par ailleurs, ce féminicide a fait l’objet de commentaires touchants sur les réseaux sociaux, dont celui d’une aide-soignante qui exprime sa reconnaissance envers les centres d’aide aux victimes pour leur gentillesse et leur accueil, ainsi qu’envers le psychologue qui a permis à Alison d’oser braver la violence de son ancien conjoint. Dans ce contexte, continuerez-vous à diminuer ou à supprimer les subsides des associations qui se battent pour les droits des femmes et qui aident les victimes avec des moyens déjà trop faibles? Qu’allez-vous faire concrètement? Comment contribuerez-vous à la résolution de cette problématique?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Madame la Députée, toutes mes pensées, ainsi que celles du gouvernement, vont à la victime de cet acte abominable et à sa famille. En 2024,

21 féminicides ont été recensés en Belgique. Dans notre pays, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles avant l'âge de quinze ans et une femme sur quatre a vécu des violences sexuelles ou physiques de la part de son partenaire ou de son ex-conjoint. De plus, 60 % des enfants vivant dans un environnement où de telles violences ont lieu souffrent de traumatismes.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) et la Déclaration de politique régionale (DPR) expriment des ambitions très importantes pour la prévention et la sensibilisation à l'égard de ce type de violences. La politique du gouvernement a également pour objectif de renforcer les subventions structurelles octroyées aux services d'accompagnement et de prise en charge des femmes qui en sont victimes. Par ailleurs, nous travaillons sur deux plans: le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes et le Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre.

Sur le terrain, nous ne diminuons pas les budgets; au contraire, nous renforçons plusieurs équipes. Nous finançons cinq collectifs qui accomplissent des missions de prévention, d'accompagnement et de formation de professionnels. Ce financement est garanti jusqu'à la fin de l'année 2025. Nous soutenons aussi le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales, qui gère notamment la ligne téléphonique Écoute Violences Conjugales, disponible 24 heures sur 24. Je mentionnerai également le dispositif d'urgence de première ligne, DIVICo. Nous finançons aussi de multiples formations.

Le 13 mars prochain, je rencontrerai plusieurs groupements interdisciplinaires qui œuvrent au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour dresser l'état d'avancement des projets et analyser la manière d'étendre le dispositif DIVICo à toutes les provinces. Actuellement, ce projet se concentre sur Liège et Namur et se déploiera bientôt dans le Brabant wallon. Cela participe de notre volonté d'uniformiser la prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences doit encore être évaluée. Il sera intéressant d'observer son influence et de mieux comprendre les caractéristiques des féminicides pour mieux agir.

**Mme Jamila Ammi (PTB).** – Nous pensons évidemment à la famille de cette pauvre victime, encore une femme tuée sous les coups de son partenaire. Monsieur le Ministre, je regrette que vous n'ayez rien fait de concret au cours des six derniers mois pour mieux protéger les femmes. Je regrette aussi vos choix de geler ou de couper les subventions de certaines associations, qui n'ont pas pu bénéficier de l'indexation. Cependant, nous n'abandonnerons pas le combat pour autant. Le 8 mars, nous serons nombreuses dans les rues pour demander à tous les gouvernements de Belgique des actions fortes pour mieux protéger les femmes et pour que pas une de plus ne subisse un sort aussi tragique.

## 10 Prises en considération

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition résolution visant à développer un plan d'action pour lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 70 (2024-2025) n° 1), déposée par Mme Jacqmin et consorts. Je vous propose de l'envoyer à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux États (doc. 79 (2024-2025) n° 1), déposée par M. Jean-Paul Bastin et consorts. Je vous propose de l'envoyer à la commission de la culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. (*Assentiment*)

## 11 Désignation d'un nouveau membre du Bureau

**M. le président.** – À la suite de la démission de Mme Barzin de ses fonctions de troisième secrétaire du Bureau de notre Parlement, nous procédons à son remplacement.

Le groupe MR m'a communiqué le nom de Mme Stéphanie Cortisse.

Personne ne demandant la parole, je proclame Mme Cortisse élue en qualité de troisième secrétaire. (*Assentiment*)

## 12 Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International (doc. 58 (2024-2025) nos 1 et 2)

### 12.1 Discussion générale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Goffinet, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** – Le MR est satisfait d'examiner et soutenir ce projet de décret visant à protéger les lanceurs d'alerte. Si la création d'un

statut pour les lanceurs d’alerte ne figure plus dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), comme c’était le cas dans celle de 2019-2024, cela n’enlève en rien la nécessité de leur offrir une protection. La Région wallonne a légiféré sur cette question à la fin de la dernière législature. Wallonie-Bruxelles International (WBI) étant un organe commun à la Région et à la Communauté, il devenait urgent et logique que nous fassions de même à notre tour.

Le MR estime que la protection des lanceurs d’alerte, au sein de WBI ou ailleurs, est non seulement une question de justice et de droit, mais aussi une mesure essentielle pour promouvoir une société plus transparente, responsable et éthique. En effet, les lanceurs d’alerte aident à mettre en lumière des pratiques injustes, frauduleuses ou dangereuses qui pourraient rester cachées, ils contribuent à renforcer la transparence et la responsabilité au sein des institutions. En signalant des comportements répréhensibles, ils peuvent encore prévenir des abus futurs, réduisant ainsi les risques pour la société, les consommateurs et tout un chacun.

Ces personnes qui font preuve de courage jouent un rôle important dans la protection des droits fondamentaux, en particulier en matière de sécurité publique, de santé, d’environnement, etc. En les protégeant, nous encourageons une culture organisationnelle où l’éthique et la conformité sont valorisées, renforçant ainsi la confiance du public. En outre, pour les lanceurs d’alerte, la protection est synonyme de justice personnelle et de reconnaissance de leur contribution à l’intérêt général.

Pour ces raisons, le MR salue la création d’un canal de signalement interne à WBI et le principe de la levée du secret professionnel dans certains cas précis, ce qui permettra de faire progresser la transparence et les bonnes pratiques dans nos institutions.

**M. le président.** – La parole est à Mme Greco.

**Mme Isabella Greco (PS).** – Le groupe PS soutiendra ce projet, qui est similaire à un texte adopté en 2024 au Parlement wallon. Celui-ci transposait la directive (EU) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l’Union. Son objectif est de permettre le signalement d’informations couvertes par le secret professionnel, relatives à une irrégularité suspectée, commise ou en voie d’être commise par un membre du personnel de WBI, tout en protégeant les lanceurs ou les lanceuses d’alerte.

**M. le président.** – La parole est à M. Cloquet.

**M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, il est du devoir des États membres de se conformer au droit européen et la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu’entité fédérée, n’échappe pas à cette règle. Nous tenons donc, une nouvelle fois, à vous remercier de poursuivre le travail de ré-

sorption de cet arriéré législatif. Comme vous l'avez rappelé, il s'agit d'un projet de décret qui avait été victime de la situation houleuse connue en fin de législature passée. Le travail se poursuit donc.

Au-delà des aspects purement légaux que je viens d'évoquer, il est heureux de constater la création d'un système de signalement efficace permettant de protéger tout employé de WBI qui, dans un contexte professionnel, constate une irrégularité susceptible de nuire à l'intérêt public. Il est essentiel de libérer un potentiel lanceur d'alerte de son obligation de garder le secret. Les lanceurs d'alerte jouent un rôle central dans la préservation de l'intérêt général et de l'intégrité de nos institutions.

Les Engagés souscrivent pleinement à ces objectifs. En protégeant les lanceurs d'alerte, nous protégeons notre démocratie, notre transparence et notre justice. Ne laissons pas ceux qui défendent la vérité être des victimes d'un système qui se doit de les soutenir.

Le travail accompli est d'autant plus remarquable qu'il consiste en un astucieux tour d'adresse, qui a permis de jongler avec différents droits fondamentaux, pourtant peu maniables par essence. En effet, pour assurer la protection de l'intérêt public, ou de ceux de la Communauté française au sens large, une dérogation au secret professionnel, visé par l'article 458 du Code pénal, est octroyée. C'est dans cette logique que le projet de décret précise que ce signalement doit être effectué de bonne foi et demeurer nécessaire et proportionné à la sauvegarde des intérêts en cause. Dans le même ordre d'idées, cette dérogation entraîne *de facto* l'instauration d'un système efficace de protection des données à caractère personnel – qui renvoie elle-même au droit fondamental du respect de la vie privée et familiale – institué par l'article 4 du présent projet de décret. Cette mesure se heurte, à son tour, à un autre droit fondamental: l'accès aux documents publics. La mise en balance de ces différents droits fut sans conteste un exercice complexe, que le Conseil d'État n'avait d'ailleurs pas manqué de souligner et face auquel vous et vos prédécesseurs avaient fait preuve d'ingéniosité. En conclusion, Les Engagés soutiendront ce texte essentiel.

**M. le président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Le PTB votera en faveur de ce texte, comme l'ensemble des groupes d'ailleurs. La protection des lanceurs d'alerte est essentielle et doit être garantie aux travailleurs, mais aussi à nous tous. Ce texte permettra aux travailleurs de WBI de bénéficier de ce droit, en les libérant du secret professionnel et en leur permettant de signaler des irrégularités sans crainte de répercussions négatives.

**M. le président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – La directive et les obligations de droit que ce projet de décret vise à transposer sont sous-tendues par la conviction de

l'importance de protéger les lanceurs d'alerte. Le texte couvre différentes dimensions, notamment à travers la proposition de décret adoptée ici conjointement avec la Région wallonne et l'arrêté d'exécution déjà adopté par le gouvernement. Il subsiste donc une seule pièce du puzzle, à savoir ce texte qui concerne WBI et que nous soutiendrons.

Il restera malgré tout cette bizarrerie: la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptent chacune de leur côté une version d'un texte supposé être un outil commun. Mais la ministre-présidente a hérité des démarches entreprises avant elle et, au bout du compte, l'important est d'avancer. Derrière l'obligation de transposer la directive et la conviction qui la sous-tend, ce projet de décret couvre un large champ, qui ne se limite pas à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre du droit de l'Union européenne, de l'État fédéral ou des entités fédérées. Il vise aussi à prendre en compte les procédures internes ou les circulaires. Le champ du texte est donc le plus large possible et nous nous en félicitons.

Cependant, Monsieur le Président, il y manquera encore une pièce du puzzle qui est l'accord de coopération entre les assemblées, indispensable pour assurer la protection du personnel parlementaire et des médiateurs. Le travail reste à faire. Maintenant que les institutions fédérales sont installées dans leur plein exercice, je suppose que vous trouverez des interlocuteurs habilités à conclure prochainement le dossier.

**M. le président.** – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le projet de décret que nous présentons aujourd'hui s'inscrit dans la série de textes légaux qui transposent la directive (UE) 2019/1937.

Elle devait être transposée pour le 17 décembre 2021, mais le processus a connu de nombreux retards dans les différents États membres de l'Union. Elle a bien été partiellement transposée par notre Fédération. Cela dit, WBI étant un organisme d'intérêt public (OIP) qui relève d'une cotutelle entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, des textes spécifiques devaient être établis, ce qui a été fait par la Région wallonne. Nous devons donc adopter des textes miroirs pour couvrir les missions de WBI dépendant de notre Fédération.

Je vous rappelle que le texte a été adopté en première et deuxième lectures en 2023, mais n'avait pas été présenté au Parlement. Par ailleurs, il a fait l'objet d'un avis standard de l'Autorité de protection des données (APD) et d'un avis du Conseil d'État. Conformément à cet avis du Conseil d'État, un tableau de transposition a été ajouté; l'exposé des motifs a été complété en ce qui concerne l'exigence d'un accord commun entre la Région et la Fédération; la définition de la notion d'irrégularité a été justifiée dans le commentaire de l'article et

une référence a été insérée quant au texte légal s'appliquant aux archives publiques de la Communauté française.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

### ***12.2 Examen et vote des articles***

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

**M. le président.** – Je suspends la séance jusqu'à 16h00.

La séance est suspendue.

*– La séance est suspendue à 15h30 et reprise à 16h00.*

**M. le président.** – La séance est reprise.

### ***12.3 Vote nominatif sur l'ensemble***

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

*– Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak,

Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Marroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemango, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty., M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Céline Tellier, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Patricia Van Walle, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

**M. le président.** – La parole est à Mme Muratore.

**Mme Sylvie Muratore (PS).** – Mon vote positif n’a pas été enregistré.

**M. le président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Mon vote positif n’a pas été enregistré.

## **13 Projets de motion**

### ***13.1 Vote nominatif***

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l’Éducation, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 18 février 2025, d’une part, par Mme Linard, d’autre part, par M. Casier, Mme De Rodder et MM. Kaynak et Dönmez et, enfin, par Mmes Cortisse et Vandorpe, en conclusion de l’interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Respect des trajectoires du Pacte pour un enseignement d’excellence et en particulier du tronc commun», et à l’interpellation de M. Martin Casier, intitulée «Quelle vision pour le système éducatif belge francophone?».

Je vous rappelle que, conformément à l’article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l’auteur principal de chaque motion, pour une durée n’excédant pas trois minutes, ainsi qu’un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n’excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Nous avons effectivement appris par voie de presse que la ministre Glatigny souhaitait supprimer l’allongement du tronc commun. En commission, nous avons donc eu de longues discussions à ce sujet. Nous avons été surpris que Les Engagés suivent cette voie, parce que nous estimons que cette volonté revient à saboter le Pacte pour un enseignement d’excellence. Or, le Pacte est un texte équilibré et un véritable compromis au service de deux objectifs fondamentaux: la lutte contre les inégalités scolaires

au sein de l'école et la hausse des compétences des uns et des autres. Bien que mise en doute par certains, toute la littérature scientifique consacrée à ce sujet s'accorde à dire que, pour atteindre ces objectifs, le meilleur outil prévu par le Pacte à l'heure actuelle est le tronc commun.

La motion que j'ai présentée prend tout son sens lorsque j'entends les propos effarants qui circulent dans l'enceinte même de notre Parlement: rien n'aurait été fait vis-à-vis de ce tronc commun. C'est faux: les référentiels ont été réalisés; les enseignants ont déjà appliqué des programmes jusqu'à la cinquième année de l'enseignement primaire et d'autres travaillent déjà sur les suivants; les accompagnements personnalisés ont déjà été mis sur pied; les parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) font écho à la préparation autour du tronc commun. Bon nombre de mesures ont donc déjà été prises, mais il reste du travail et c'est à la nouvelle ministre de l'Éducation de le mettre en œuvre.

Une autre fausse croyance a circulé: le tronc commun toucherait uniquement les trois premières années de l'enseignement secondaire et serait généraliste. Le tronc commun est polytechnique, polyvalent et permet la valorisation de différentes intelligences. C'est pour cette raison qu'il faut continuer à le défendre, comme je le fais aujourd'hui devant vous. La motion que je vous présente incite à poursuivre dans cette voie et à créer les cellules de reconversion également prévues par le Pacte. Enfin, il est grand temps que toutes les réformes de l'enseignement soient le fruit de concertations et qu'elles ne soient pas annoncées arbitrairement dans la presse, car cela entraîne un retour de flamme émanant à la fois de l'opposition et de l'ensemble des acteurs de terrain. Par conséquent, nous invitons tous les députés de la majorité à poursuivre dans la voie du tronc commun, comme le font ceux de l'opposition.

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Aujourd'hui, 400 000 élèves sont déjà concernés par le tronc commun, si j'y inclus les élèves de l'enseignement maternel. Ces élèves suivent un nouveau parcours d'apprentissage par le biais de nouveaux référentiels. Cette nouvelle logique d'apprentissage n'est pas une simple généralisation de l'enseignement général, mais bien une réforme en profondeur de notre enseignement.

Pour rappel, cette réforme a été menée parce que notre enseignement est l'un des plus inégalitaires au monde. Comme l'a rappelé Mme Linard, toutes les études confirment qu'un tronc commun suivi jusqu'à l'âge de 15 ans est l'une des solutions pour atteindre l'égalité.

Madame la Ministre, vous avez d'abord annoncé dans la presse la mise en pause du tronc commun. Ensuite, vous avez annoncé le retrait pur et simple de la troisième année de l'enseignement secondaire de ce tronc commun. Nous pourrions penser qu'il ne s'agit là que d'une logique idéologique propre au groupe MR, qui

ne tient pas à garantir l'égalité des élèves. Or, selon M. Romainville, l'architecte du tronc commun et l'un des architectes du Pacte pour un enseignement d'excellence, le retrait de la troisième année de l'enseignement secondaire du tronc commun entraînera la nécessité de revoir tous les référentiels depuis la première année de l'enseignement primaire! Autrement dit, le retrait de la troisième année de l'enseignement secondaire du tronc commun remet en question l'ensemble du tronc commun!

À travers votre annonce, vous semez le chaos dans l'école, vous mettez à mal les apprentissages des élèves et vous déstabilisez les pouvoirs organisateurs et les directions qui sont en train de se former pour mettre en œuvre le tronc commun dans l'enseignement secondaire dans les années qui viennent. Vous créez l'incertitude, vous instillez la peur chez les élèves et vous créez le doute quant à leur parcours d'apprentissage. C'est grave!

En agissant de la sorte, vous jetez le discrédit sur un processus de refondation de notre enseignement qui a pourtant fait l'objet, en 2017, d'un accord de tous les partis représentés dans notre Parlement. Ceux-ci avaient alors jugé qu'il était temps de dépasser les enjeux partisans pour réformer l'école en profondeur et dans la durée.

Aujourd'hui, mes collègues du groupe Les Engagés, qui sont les artisans de cette réforme, acceptent de se faire piétiner par le MR et de modifier profondément les éléments essentiels du Pacte pour un enseignement d'excellence.

À travers la motion que mon groupe, nous demandons à chacun de reprendre de la hauteur et de poursuivre la mise en œuvre du tronc commun, tel que le Pacte pour un enseignement d'excellence le prévoyait et tel qu'il a été soutenu par l'ensemble des acteurs de l'école, et ce, dans le seul et unique intérêt des enfants.

**M. le président.** – La parole est à Mme Cortisse.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, l'opposition se dit souvent sidérée, voire même hallucinée, lorsqu'elle vous interpelle. Madame Linard, Monsieur Casier, permettez-moi cette fois-ci de vous dire que c'est mon groupe et moi-même qui sommes sidérés par vos propos. En effet, il y a de quoi halluciner quand je vous entends prétendre, comme hier en réunion de commission, que plutôt que d'écouter et de faire confiance aux personnes de terrain, aux enseignants qui doivent faire face aux réformes et à des classes difficiles à gérer, il faudrait se laisser guider non pas par leurs avis, mais par la littérature scientifique et quelques pédagogues. Vous prétendez défendre les enseignants, mais il faut être totalement déconnecté de leurs réalités que pour nier ainsi leur expérience et leur vécu!

En effet, j'ai visité 150 écoles sous la précédente mandature et la quasi-totalité des équipes éducatives est contre l'allongement du tronc commun jusqu'en troisième année de l'enseignement secondaire. Les quelques-unes qui y sont favo-

rables sont celles qui ont l'espoir que les élèves qui, à l'avenir, arriveront dans l'enseignement secondaire, soient différents et que les classes soient moins hétérogènes. Or force est de constater tout le contraire.

À ce jour, il n'y a eu ni évaluation de la réforme du tronc commun, ni objectivation de ses atouts, de ses limites et de ses impacts. En outre, la ministre Désir n'a jamais anticipé les conséquences de l'allongement du tronc commun en termes d'emploi, d'impact sur le parcours des élèves ou encore d'organisation des écoles. Qu'a fait la ministre Désir pour la cellule de reconversion tant annoncée? Qu'en est-il de la suppression du premier degré différencié pour les élèves en difficulté? Qu'en est-il des degrés d'observation autonome (DOA)? Ce n'est pourtant pas faute d'avoir questionné la ministre Désir à de nombreuses reprises... Le groupe des Engagés en avait d'ailleurs fait de même.

Huit ans après l'adoption du Pacte par les acteurs institutionnels et au vu des évolutions de notre enseignement et des effets néfastes sur les élèves, notamment de la crise de la Covid-19, il faut s'assurer de l'adhésion de tous les acteurs de terrain, en particulier les enseignants. Il faut évaluer les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC).

C'est dans ce contexte que la ministre Glatigny a tiré la sonnette d'alarme et a proposé de suspendre l'allongement du tronc commun jusqu'en troisième année de l'enseignement secondaire. Lorsqu'il s'agit de mesures d'investissements supplémentaires, c'est grâce au Pacte et au PS; mais lorsqu'il s'agit de mesures des effets retours, comme celui généré dans l'enseignement qualifiant, pourtant écrit noir sur blanc dans le Pacte et prévu dans sa trajectoire budgétaire, c'est la faute de la nouvelle ministre.

Comment la minorité PS-PTB-ÉCOLO, qui défend aujourd'hui corps et âme l'allongement du tronc commun, se positionnera-t-elle dans quelques années, lorsque nous serons confrontés à de nombreuses pertes d'emploi consécutives à cette mesure? Comment se positionneront les syndicats? Assumeront-ils ce choix? Allez-vous faire de même pour votre position actuelle, face aux enseignants qui ne pourront pas se reconvertir pour donner le cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)? Assumerez-vous le fait que les élèves en difficulté, noyés dans un tronc commun allongé, n'auront plus d'encadrement différencié? En suspendant l'allongement du tronc commun, la ministre Glatigny lance un appel à la responsabilité de tous les acteurs. Dois-je rappeler que, déjà sous la ministre Désir, les syndicats avaient quitté le Comité de concertation du Pacte?

Pour conclure, la ministre Glatigny a adressé une note verte à son administration afin d'obtenir une analyse de tous les impacts de l'allongement du tronc commun. Lors de la réunion du 19 février 2025 de la commission de l'Éducation, elle nous a annoncé que les résultats de cette analyse sont attendus pour la

fin février et qu'elle rencontrera, dès début mars, les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents, pour entamer avec eux le travail nécessaire sur la base de ces données objectivées. Il est essentiel de remettre tout le monde autour de la table des négociations et de tout remettre à plat plutôt que d'avancer à l'aveugle. Le gouvernement prend ses responsabilités. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de motion pure et simple.

**M. le président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence sont évidemment ambitieux. Néanmoins, après bientôt dix ans, ce chantier nécessite des ajustements pour tenir compte d'événements tels que la crise de la Covid-19, les crises financières, la perte de sens pour beaucoup d'enseignants et pour de nombreux autres métiers, la fragilité de la jeunesse ou encore la pénurie d'enseignants, qui est l'une des causes principales de l'inefficacité de l'accompagnement personnalisé.

La DPC représente notre ligne de conduite. Elle détaille particulièrement les intentions relatives à la fin du tronc commun et à la troisième année secondaire orientante. La préparation des écoles pour ces mesures pose plusieurs problèmes parce que la précédente ministre de l'Éducation n'a pas adéquatement anticipé l'implémentation de l'allongement du tronc commun. Il est donc essentiel de réunir à nouveau tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence afin de leur permettre de réajuster cette troisième année secondaire orientante à la lumière des crises traversées. Ces acteurs ne sont d'ailleurs pas opposés à des ajustements si une consultation collective est organisée. Il faudra aussi recréer les outils de communication abandonnés pendant cinq ans, notamment un site internet fonctionnel pour mieux accompagner le déploiement de ces réformes. Il est surtout urgent d'agir pour adapter la fin de ce tronc commun.

En conclusion, il faut bien veiller à l'application du Pacte pour un enseignement d'excellence, au respect de la DPC, à la concertation et à la prise de recul. C'est ce que je vous invite à faire, chers collègues.

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame Vandorpe, vous semblez dire que l'allongement du tronc commun à la troisième année secondaire sera maintenu. Or, c'est en contradiction avec les propos de Mme Cortisse et avec les réponses de la ministre. Il faudra, à un moment, que la majorité clarifie sa position sur ce sujet, d'autant plus que la DPC manque de clarté.

Je vous encourage donc à assumer clairement vos propos en votant avec nous en faveur de la motion de mon groupe. Je rappelle que cette dernière n'empêche pas l'évaluation et la concertation. Cependant, si votre conception de la concer-

tation est la même que celle qui a été employée pour l'enseignement qualifiant, celle qui a consisté à imposer aux écoles des décisions autoritaires, à supprimer des emplois et à virer des élèves de l'enseignement qualifiant alors qu'ils n'avaient rien demandé et que nous avons besoin de profils comme le leur, alors nous ne serons pas d'accord. Notre vision de la concertation est basée sur l'écoute et la discussion. Certes, il faut remettre en cause certains aspects ou modifier certains éléments, mais il est inacceptable de mener la concertation en jetant des décisions à la tête des gens comme le fait la ministre Glatigny! C'est ce que disent tous les acteurs de l'enseignement!

Il faut arrêter de croire que la répétition de fausses informations les rendra vraies. Cela devient insupportable! En réunion de commission, vous n'avez cessé de reporter la faute sur Mme Désir en affirmant que rien n'était prêt. Je rappelle que le MR était membre du gouvernement précédent. Si rien n'était prêt et si le MR souhaitait vraiment poursuivre ce projet, il aurait pu le faire savoir au gouvernement. Si aucun rappel de ce genre n'a été fait, c'est précisément parce que la feuille de route de l'implémentation du tronc commun a été suivie.

Comme l'a rappelé Mme Linard, nous avons aussi changé l'ensemble des référentiels. Tout a donc été préparé. Même les accords concernant la cellule de reconversion ont été conclus. Tout était prêt en vue de la réalisation. Ce qu'il faut maintenant, c'est que Mme Glatigny travaille! Voilà ce que nous attendons du gouvernement!

**M. le président.** – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Le débat d'aujourd'hui a le mérite de clarifier les propos du MR selon lequel si des pertes d'emploi sont à déplorer à l'avenir, c'est la faute du tronc commun, du PTB et de toute l'opposition, alors que c'est le MR qui supprime 500 emplois dans l'enseignement qualifiant. C'est la première mesure qu'a prise le gouvernement.

Le PTB soutient l'idée du tronc commun, car l'enseignement, en Belgique, est un des plus inégalitaires au monde. En Belgique, l'origine sociale d'une personne détermine le plus ses chances de réussite. Bon nombre d'études internationales indiquent qu'un tronc commun contribue à diminuer les inégalités.

En réalité, la coalition MR-Les Engagés souhaite faire perdurer ces inégalités. Hier, en réunion de commission, vous avez déclaré que certains élèves ne sont pas prêts pour l'enseignement du tronc commun. Quel mépris pour les jeunes! Dire que les élèves ne peuvent pas apprendre lorsqu'ils sont dans de bonnes conditions d'apprentissage, c'est du mépris. Alors, vous ne faites rien pour réduire la taille des classes et créer de bonnes conditions. En fait, votre gouvernement souhaite une sélection plus rapide et envoyer les élèves dans l'enseignement qualifiant pour ensuite faire des économies sur cet enseignement.

Dans le même temps, vous dites que vous allez protéger l'emploi dans l'enseignement qualifiant. Soyons sérieux! C'est votre gouvernement MR-Les Engagés qui prend des mesures contre l'enseignement qualifiant, en fermant des options, en fermant les septièmes années techniques qualifiantes. Vous économisez sur l'enseignement qualifiant tout en prétendant le défendre. Le vrai débat est là. La vraie raison pour laquelle vous sortez la carte du débat du tronc commun, c'est pour être en mesure de dire que s'il y a des pertes d'emploi, ce n'est pas à cause des décisions du gouvernement, mais à cause des autres. Non, ce n'est pas la faute des autres, c'est la vôtre! C'est votre gouvernement qui prend des décisions contre l'enseignement qualifiant et c'est à vous de l'assumer!

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Une politique publique se construit en concertation avec des experts d'un domaine, puis, la rédaction d'un texte fera également l'objet de concertations pour aboutir à l'élaboration d'une politique publique. La visite de 150 écoles à Verviers ne doit pas être l'élément déterminant la révision du tronc commun ou du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui a été établi par l'ensemble des acteurs de l'enseignement.

En revanche, contrairement à ce que Mme Cortisse tente de nous faire croire, il est intéressant de prendre la température sur le terrain pour voir ce qui s'y passe et solliciter de nouvelles concertations avec les uns et les autres pour comprendre les inquiétudes. Les inquiétudes, en particulier dans le premier degré de l'enseignement secondaire, concernent la manière dont le tronc commun y sera mis en œuvre, alors qu'il n'est même pas encore dans l'enseignement secondaire. Il faut oser prendre en considération de potentiels ajustements sans remettre en question une politique partagée par tous les opérateurs qui l'ont construite.

J'entends que Les Engagés se réfèrent à la DPC. Si la DPC fait foi, que la ministre de l'Éducation la suive!

Enfin, le tronc commun est avant tout favorable aux élèves. Dans cet hémicycle, il est rarement fait référence aux élèves, qui sont pourtant au cœur de nos politiques éducatives. Les élèves tireront tous un bénéfice du tronc commun et des mesures prises parallèlement à l'allongement de la troisième année secondaire: le tronc commun, c'est aussi l'accompagnement personnalisé renforcé, une organisation différente dans les écoles, et des programmes cohérents tout au long du tronc commun. Arrêter le tronc commun en troisième année secondaire pour retourner à des référentiels et des programmes d'une ancienne mouture n'aurait aucun sens!

**M. le président.** – La parole est à Mme Cortisse, puisque le groupe MR n'a pas encore utilisé le temps de parole de deux minutes auquel il a droit.

**M. Martin Casier (PS).** – Monsieur le Président, vous avez donné la parole aux membres du groupe MR tout à l'heure et ils ne l'ont pas prise. À présent, ils la

demandent, car ils veulent parler en dernier. Le MR est le plus grand groupe du Parlement. Logiquement, la première prise de parole lui revient. Ensuite, les autres groupes s'expriment, en respectant l'ordre d'importance. Je vous laisse, avec votre sagacité, le soin d'assurer le fonctionnement de ce Parlement, mais je tenais à mettre en évidence cet élément de fait.

**M. le président.** – J'applique strictement l'article 79 de notre règlement qui prévoit que chaque groupe a droit à un temps de parole de deux minutes. Le règlement ne prévoit pas un ordre spécifique pour les interventions. Monsieur Maingain, votre groupe n'étant pas un groupe politique reconnu au sein de notre Assemblée, je me vois dans l'impossibilité de vous donner la parole.

La parole est à Mme Cortisse.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je ne proférerai pas de grand slogan, comme le fait l'opposition. Monsieur Casier, cela me rend dingue de vous entendre prodiguer de fausses informations à longueur de journée. Vous dites que notre bible, c'est le Pacte. Celui-ci prévoit la rationalisation des options de l'enseignement qualifiant avec l'adaptation concomitante de l'allocation NTPP, ce qui résulte en un budget en rythme de croisière égal à moins 37 millions d'euros. Cette mesure n'est donc pas une invention de la ministre Glatigny et ce n'est pas une décision qui vient d'en haut. C'était une décision des acteurs institutionnels, des syndicats et de votre parti à l'époque. Lorsque je me rends à un débat télévisé, je prends toujours soin de lire ce tableau, visible à la page 217 de l'avis n° 3 du Groupe central. N'hésitez pas à aller le consulter. Monsieur Casier! Vous espérez qu'à force de répéter de fausses informations, celles-ci deviendront vraies. Je suis là pour rappeler la vérité.

Ensuite, Madame Linard et Monsieur Casier, je n'en reviens pas de votre mépris pour les 150 écoles de l'arrondissement de Verviers. Monsieur Casier, vous vous êtes même moqué de ces «quelques petites écoles verviétoises». Pourtant, ces écoles appartiennent à tous les réseaux, à tous les niveaux d'enseignement, à l'enseignement tant ordinaire que spécialisé. Je vous invite à aller lire mon rapport, même si je ne doute pas que vous l'avez déjà fait. Arrêtez de mépriser les acteurs de terrain que vous prétendez défendre et ne défendez pas que les syndicats qui servent votre cause politique.

**M. le président.** – Je pense que chacun a eu l'occasion de s'exprimer en usant du temps de parole qui était prévu.

**M. Martin Casier (PS).** – Monsieur le Président, on met dans ma bouche des propos que je n'ai pas tenus. C'est un fait personnel! (*Colloques*)

**M. le président.** – Je vous propose de passer au vote. Les faits personnels n'ont pas lieu d'être.

**M. Laurent Devin (PS).** – Monsieur le Président, pouvez-vous dès lors définir ce qu'est un fait personnel?

**M. le président.** – Reprendre les propos d'un interlocuteur auquel on répond, ce n'est pas un fait personnel. S'adresser à un collègue en le citant, ce n'est pas un fait personnel. Le fond est suffisamment important pour que l'on ne se disperse pas dans des querelles d'ego.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Président, il s'agit d'un précédent!

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

35 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Mas-saki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen,

Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Laurent Devin (PS).** – Mon vote négatif n’a pas été pris en compte.

**M. le président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Mon vote négatif n’a pas été pris en compte.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l’Éducation, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 18 février 2025, d’une part par Mme De Rodder et MM. Dönmez, Kaynak et Casier, d’autre part par M. Bauwens et Mme Vidal et, enfin, par Mme Nikolic et M. Jacob, en conclusion de l’interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement de promotion sociale, intitulée «Instauration d’un contrat à durée indéterminée pour les enseignants (CDIE) et fin des statuts dans l’enseignement obligatoire.

Je vous rappelle que, conformément à l’article 79 du règlement, peuvent intervenir avant le vote l’auteur principal de chaque motion, pour une durée n’excédant pas trois minutes, ainsi qu’un représentant par groupe politique reconnu, pour une durée n’excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame la Ministre, vous avez promis un contrat à durée indéterminée (CDI) pour stabiliser les jeunes enseignants dans le métier. Lundi, dans la presse, votre terrain de jeu favori, vous avez évoqué un contrat à durée déterminée (CDD) de dix mois. Ce mardi, j’ai assisté à un revirement en commission puisque vous confirmez qu’il s’agit bien d’un CDI. Pouvons-nous encore vous croire? Savez-vous où vous allez? Connaissez-vous la différence entre un CDI et un CDD?

Est-ce vraiment sérieux de dire tout et son contraire en quelques jours? Avez-vous conscience de l’impact de vos propos? Mon interpellation soulevait toute une série de questions extrêmement précises et concrètes. Malheureusement, je n’ai reçu aucune réponse sur la préservation des avantages inhérents à la nomination dans le cadre d’un CDI, à la manière dont la baisse démographique est intégrée à vos travaux relatifs à la lutte contre la pénurie ni aux estimations du gouvernement concernant la réalisation des pistes envisagées actuellement. Mais je ne suis pas journaliste, je ne suis que parlementaire. Visiblement la commission de l’Éducation n’est pas votre canal de communication favori. Je le

répète: le groupe PS n'est pas opposé au CDI. C'est peut-être pour cette raison que vous avez changé d'avis. Le CDI n'est pas incompatible avec le régime de la nomination et nous ne sommes pas opposés à une modernisation du régime des statuts, mais nous voulons maintenir le système des nominations.

L'attractivité et le maintien des jeunes enseignants dans le métier sont des problématiques essentielles qui participent directement à la lutte contre la pénurie. La motion de mon groupe appelle ainsi le gouvernement à travailler, encore et encore, sur les modalités pratiques de l'organisation d'un CDI et à répondre aux nombreuses questions opérationnelles que cela soulève, tout en garantissant la compatibilité de ce mécanisme avec le maintien des statuts. Ce travail doit être mené de manière concertée avec les syndicats, les réseaux d'enseignement, les services de l'administration et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC).

Puisque le mot «concertation» semble être absent de votre vocabulaire, je vous en rappelle la définition: la concertation est la pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées. Je vous invite d'ailleurs à privilégier une phase transitoire en lien avec d'autres dispositifs porteurs de sens, comme les *pools* de remplacement.

Enfin, nous sommes inquiets des décisions inscrites dans l'accord du gouvernement fédéral qui impacteront significativement les pensions des enseignants. Face à l'accumulation des coups portés au secteur, la hausse du barème de l'ensemble du personnel devient indispensable pour compenser la perte d'attractivité du métier, sans condition liée à une augmentation de la charge de travail. L'amélioration des conditions de travail et du bien-être des enseignants est l'une des priorités essentielles. Du moins, si j'en crois la presse, car, en ma qualité de parlementaire, je n'ai pas eu cette information. C'est pourtant ce que révèlent les enseignants dans le «*Baromètre du respect*».

**M. le président.** – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – À cause de votre gouvernement, Madame la Ministre, il y aura encore moins de professeurs à l'avenir, car vous êtes en train de détruire le métier d'enseignant. La première mesure que votre gouvernement a prise est de couper de 3 % dans le qualifiant, ce qui équivaut à 500 professeurs en moins pour s'occuper de nos jeunes qui vont travailler demain. C'est l'hypocrisie du MR. Dans les médias, vous dites que vous allez engager de nouveaux professeurs et résoudre la pénurie. Or la première mesure sur le terrain est de supprimer 500 postes. Ensuite vient le nouveau gouvernement fédéral qui dit aux professeurs qu'ils devront travailler plus longtemps pour un salaire plus bas chaque mois. Et c'est avec cette mesure que vous prétendez résoudre la pénurie?

Depuis le début, vous tentez de séduire les jeunes professeurs en souhaitant briser le statut de professeur nommé, en proposant des CDI et de la stabilité. Et le

lendemain, vous annoncez que ce CDI est en fait un CDD de dix mois. Ce CDD signifie: aucune stabilité, aucune garantie, changer d'école chaque année avec à chaque fois de nouvelles matières à donner. Le vrai visage du MR et des Engagés, c'est de détruire la protection des travailleurs, briser les statuts pour des contrats flexibles avec un départ à la pension reculé et une pension plus basse.

À cause de votre gouvernement, demain, il y aura encore moins de professeurs. La valeur du diplôme de nos jeunes va encore diminuer, en contradiction avec vos promesses. Les professeurs l'ont bien compris.

Ils étaient 30 000 dans la rue il y a deux semaines. Ils ont déjà annoncé qu'ils retourneront protester à la fin du mois de mars. C'est aussi pour cette raison que le PTB dépose une motion: pour protéger l'emploi, pour exiger de votre parti le maintien du statut et pour soutenir le mouvement social, le mouvement des professeurs qui demandent de meilleures conditions de travail.

**M. le président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Le PS appelle la ministre à travailler sur les modalités d'un contrat à durée indéterminée spécifique à la fonction d'enseignant (CDIE) pour stabiliser plus rapidement les jeunes enseignants dans leur métier. Cela tombe bien, c'est ce que fait la ministre Valérie Glatigny! Le PS appelle à concerter sur ces modalités avec les acteurs institutionnels et avec les services de l'administration. Cela tombe bien, c'est ce que fait la ministre Valérie Glatigny! Le PS appelle aussi à revoir à la hausse les barèmes. Cela tombe bien, c'est prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)! Je vous renvoie à ce texte qui annonce effectivement l'instauration du CDI pour les nouveaux enseignants, plus précisément un CDIE, à savoir un CDI propre aux enseignants et tenant compte des spécificités de leur fonction.

Comme nous vous l'avons déjà répété mille fois et comme la ministre Glatigny l'a à nouveau expliqué hier en commission – comme elle l'indique d'ailleurs à chacune de ses interventions –, aucun texte sur le CDIE n'est encore rédigé, précisément parce que la réflexion est en cours, qu'elle nécessite de prendre ces spécificités en considération et d'organiser des concertations. Il y a donc bel et bien un travail sur les modalités du CDIE, guidé par la volonté de stabilisation des jeunes enseignants qui, actuellement, passent trop souvent d'un contrat intérimaire à un autre. Ces derniers n'ont parfois même pas un CDD d'un an et ne savent pas ce qu'ils feront le mois suivant. Avec ce CDIE, ce qui est proposé, c'est une perspective à beaucoup plus long terme. La ministre l'a souligné en réunion de commission. Je vous rassure: nous connaissons bien la différence entre CDI et CDD! Pour réfléchir à la façon de mettre en œuvre les propositions reprises dans la DPC, en ce compris le CDIE, plusieurs groupes de travail sont en cours de création. D'après la ministre, leurs travaux débiteront après les congés de détente, raison pour laquelle nous déposons une motion pure et simple.

Je me suis exprimée sur le fond. Pour ce qui est de la forme, eu égard aux propos que j'ai entendus tout à l'heure, le PS n'a pas de leçon à donner, que ce soit en termes de loyauté dont il faut faire preuve vis-à-vis d'un accord établi en concertation avec les autres partis – faut-il le rappeler: le décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») – ou en termes de concertation.

Les grandes grèves des années 1990 se sont chaque fois déclarées sous des ministres socialistes: M. Ylieff, M. Di Rupo, M. Mahoux, Mme Onkelinx. Et c'est sous Mme Désir, en mars 2023, que quatre syndicats sur cinq ont quitté la table de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence! Nous n'avons pas non plus de leçon à recevoir du PS en termes de vision. On nous rabâche que le MR était là ces cinq dernières années: il y a eu 35 ans de socialisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec 20 ans de ministres socialistes de l'Enseignement obligatoire qui sont à l'origine de la situation dont nous héritons aujourd'hui! Enfin, nous n'avons de leçons à recevoir de personne en termes de respect des enseignants, des élèves et de leurs parents. Le respect consiste à assurer la pérennité de notre enseignement, ce qui, au vu de la situation dont nous héritons, est loin d'être une sinécure!

Enfin, Monsieur Bauwens, sachez que mon papa a fui un régime qui a créé les recettes et l'idéologie que votre parti défend. Il a aujourd'hui 75 ans et travaille toujours midi et soir, sans déambulateur. Je vous demande donc de faire preuve d'un peu de respect!

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Nous sommes à quelques encablures des carnavals, mais il serait temps de faire tomber le masque sur le CDIE!

Nous voulons tous lutter contre la pénurie des enseignants, conforter les enseignants en début de carrière et améliorer le parcours des enseignants tout au long de leur carrière. C'est grâce aux enseignants que la qualité de la formation est assurée.

Madame la Ministre, nous sommes toutefois ici dans le flou le plus total. C'est le flou pour l'opposition, pour les acteurs concernés sur le terrain et pour bon nombre de gens qui n'y connaissent rien à l'enseignement. Il est question d'un statut qui disparaît, d'un CDI qui se transforme en CDD et d'un CDD impayable, puisqu'il aura un coût de 500 millions d'euros. Nous ne savons même pas si les mesures proposées permettront d'atteindre l'objectif énoncé. Nous n'avons aucune garantie de l'efficacité de ces mesures en termes de lutte contre la pénurie des enseignants. Nous n'avons aucun moyen d'évaluer et d'objectiver les effets que pourraient avoir vos politiques.

Madame la Ministre, il est temps d'être claire sur le sujet. Avant d'instaurer un CDI, il faut d'abord savoir si cette mesure atteindra son objectif. Comme beaucoup d'autres, nous pensons que ce ne sera pas le cas.

Nous allons soutenir la motion de l'opposition, mais faites quelque chose pour clarifier la situation! Et dites-nous aussi pourquoi vous invitez des bureaux d'avocats à la table des négociations et pas des acteurs de l'école.

**M. le président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Madame Nikolic, vous dites travailler en concertation avec la ministre Glatigny. Et bien, ça ne se voit pas! Il y a 35 000 personnes dans la rue! Je ne sais pas si vous êtes aveugle ou si vous le faites exprès; en tout cas, les résultats ne sont pas probants. Je comprends que vous ne soyez pas à l'aise et je note que vous avez repris, une fois de plus, votre casquette de professeure d'histoire. Une formation serait cependant nécessaire quant à la véracité de certains faits dans votre récit. Le respect, Madame Nikolic, ça ne se gagne pas et ça ne se commande pas!

Je suis déconcertée par l'arrogance avec laquelle la majorité nous mène en bateau. Madame la Ministre, vous avez tenté de nous faire croire à l'arnaque suivante: un CDD serait équivalent à un CDI. Vous avez parlé d'un CDD dans la presse, avant de nous dire en commission que vous vouliez parler d'un CDI. De qui vous moquez-vous? Comment osez-vous parler d'un sujet ô combien important de manière aussi légère? N'avez-vous pas vu l'inquiétude des gens qui ont défilé dans la rue le mois dernier?

Avez-vous réellement analysé le «*Baromètre du respect*»? Le respect, c'est aussi le vôtre vis-à-vis de ceux dont vous avez la responsabilité. Faire preuve de sérieux serait la moindre des choses.

Ne pas systématiquement prendre comme seul et unique argument la critique du passé serait faire preuve de courage. Avoir comme seule ligne de défense l'inventaire des politiques passées est un peu léger. Continuerez-vous pleurnicher sur les temps passés durant toute la législature?

J'attends de la part du gouvernement une réelle proposition pour rendre le métier d'enseignant plus attractif, comme vous l'avez annoncé et promis. J'attends une proposition qui ne transpire pas l'idéologie, mais l'efficacité, comme vous l'avez annoncé et promis. Vous restez enlisée dans le passé. Vous ne faites que parler du passé. Je vous invite à vous tourner vers l'avenir.

Je le répète, notre groupe est favorable au CDI et à des réformes du statut. Cependant, en évoquant le CDD par voie de presse, ne vous étonnez pas que nous devions intervenir dans cette Assemblée! Je vous demande de vous concentrer sur votre travail et de respecter les enseignants. Je vous demande aussi de res-

pecter les parlementaires en répondant à leurs questions. Nous ne sommes pas au cirque, Madame la Ministre! La cohérence ne se décrète pas, elle s'incarne!

**M. le président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Certains me demandent des clarifications tout en ayant recours à des extrapolations et à des propos infondés. La DPC est pourtant parfaitement claire au sujet de la concertation et de la construction de ce projet. Tout doit être discuté et construit. Les groupes de travail ont été créés; ils doivent désormais se conformer à un planning serré et travailleront donc rapidement. Arrêtons donc de faire peur aux citoyens et laissons le travail suivre son cours afin d'avancer correctement. Le CDI ne constitue qu'une des multiples mesures envisagées pour lutter contre la pénurie d'enseignants. Mettons fin à ce marasme et concentrons-nous sur nos engagements et notre travail.

**M. le président.** – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame Vandorpe, vous accusez l'opposition de faire peur aux professeurs, aux parents et aux élèves, mais ils n'ont pas besoin de nous pour avoir peur. C'est le gouvernement qui leur fait peur. Vous prétendez résoudre le problème de la pénurie et augmenter le nombre de professeurs dans les classes. Pour ma part, je dis aux professeurs qu'ils ont raison d'avoir peur. Après avoir été informés de la suppression de leur statut, ils se sont entendus dire qu'un cadre intermédiaire sur la base de contrats à durée déterminée ou indéterminée allait le remplacer. Autrement dit, le statut des travailleurs de l'enseignement se détériore jour après jour. Vous dites aux professeurs, qui travaillent déjà 40 à 50 heures par semaine, qu'ils vont devoir prêter deux heures de plus en classe. Vous ne fournissez aucun soutien aux nouveaux professeurs et leur formation va encore se réduire, puisque vous en diminuez le budget.

Alors que toutes les mesures que vous défendez mettent en danger le travail des enseignants, vous osez encore nous dire que nous leur faisons peur. Leur peur vient du fait que le gouvernement ne leur offre aucune solution. Vos mesures auront pour effet de réduire le nombre de professeurs dans les classes. Vous tentez de cacher cet échec derrière un écran de fumée, mais cela ne fonctionnera pas. Les professeurs ont compris que le gouvernement MR-Engagés s'attaquait au métier de professeur, à l'avenir et aux écoles à qui les parents confient leurs enfants en toute confiance.

**M. le président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame De Rodder, j'ai beaucoup trop de respect pour les professeurs d'histoire pour avoir la prétention d'en être un. Ensuite, avec des élèves de votre trempe, je serais tout de suite en burn-out! Je persiste et signe: le malaise et le ras-le-bol qu'expriment aujourd'hui les enseignants

sont bien plus profonds et anciens que l'arrivée de ce gouvernement et de la ministre Valérie Glatigny.

Je réclame de votre part de l'honnêteté intellectuelle. Vous avez beau jeu de lui reprocher de s'exprimer dans les médias, mais elle n'a de cesse de répondre à la tribune de ce Parlement et également en commission à toutes les questions que nous lui posons tous, moi autant que vous. Pour ma part, je ne suis pas en sa compagnie en train de multiplier les concertations et de travailler; je joue mon rôle de parlementaire comme l'ensemble des membres de mon groupe et nous posons des questions. À la différence que nous, nous écoutons et nous entendons les réponses, ce qui ne semble pas être le cas de tout le monde dans cette enceinte.

Vous continuez aussi à répandre des messages trompeurs. Nous sommes donc bien obligés de rectifier à l'extérieur ce qui sort de manière tronquée et ce que vous mettez dans la bouche de Mme Glatigny ou d'autres au MR. J'ai entendu, à ce propos, beaucoup de choses tout à l'heure. J'explique tout simplement comment cela se passe. Je le fais pour vous, mais aussi pour ceux qui nous écoutent éventuellement.

Je voudrais également dire que la ministre est présente. Il y a évidemment des moments où, en effet, elle n'est pas assise sur sa chaise, mais elle entend nos débats. Surtout, le débat présent se déroule entre parlementaires. Ce n'est pas qu'elle ne veut pas répondre aux questions ou aux interpellations qui lui sont adressées, c'est plutôt que celles-ci font partie d'une joute verbale dans le cadre du débat démocratique classique entre parlementaires. Il est important de le préciser.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

85 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

37 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps,

M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Mas-saki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Van-dorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambe-lin, M. Bruno Lefèbvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion dé-posés en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des com-munications des membres du gouvernement, ce 18 février 2025, d'une part, par Mme Dejardin, M. Lefèbvre et Mmes Greco et Laanan et, d'autre part, par Mme Goffinet et M. Van Goidsenhoven, en conclusion de l'interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations interna-tionales et intra-francophones, intitulée «Fin de la récréation?».

Je vous rappelle que, conformément à l'article 79 du règlement, peuvent inter-venir avant le vote l'auteur principal de chaque motion, pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi qu'un représentant par groupe politique re-connu, pour une durée n'excédant pas deux minutes.

La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, il est temps de sonner la fin de la récréation! Mon interpellation d'hier vous appelait à maintenir un cap pour votre gouvernement. Les pirouettes de votre ministre de l'Éducation sont nombreuses et font vaciller tout le secteur de l'enseignement: les parents, les élèves, les directions et les enseignants sont tra-cassés et les déclarations tonitruantes ne sont pas de nature à les rassurer. Les dernières déclarations de la ministre Glatigny concernent l'arrêt du tronc com-mun et s'écartent de la trajectoire fixée dans la DPC. Elles s'écartent du Pacte

pour un enseignement d'excellence et de la méthode de travail annoncée au début de la législature, qui devait reposer sur la nuance et la concertation.

Vous avez, comme de coutume, apporté des messages rassurants en réunion de commission. Vous avez rappelé que le Pacte constitue un projet de longue haleine qui a été lancé par une ministre issue du groupe Les Engagés, qui a été construit avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement et qui devrait transcender les temps politiques des majorités successives. Vous avez relevé, à juste titre, l'importance de garantir la soutenabilité des réformes du Pacte, ainsi que l'adhésion du terrain pour mettre en œuvre ces réformes. Vous avez surtout rappelé que la DPC ne remet en cause ni les objectifs du Pacte ni l'allongement du tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire. Je vous en remercie, car votre ministre de l'Éducation ne l'a jamais confirmé.

La ministre Glatigny a clairement

nt évoqué un retour en arrière dans la réforme du tronc commun. Ce retour en arrière induirait une charge de travail supplémentaire pour les équipes de terrain et engendrerait des inquiétudes inutiles pour les élèves, tout cela pour satisfaire la lubie politique de votre partenaire de majorité: s'asseoir sur une réforme dont, apparemment, il n'a jamais voulu.

Le projet de motion déposé par le groupe PS appelle le gouvernement à garder le cap et à poursuivre la mise en œuvre de la réforme du tronc commun dans le respect des engagements pris ces dernières années. Elle n'exclut évidemment pas d'apporter des modifications pour mieux atteindre les objectifs poursuivis, notamment dans les apprentissages, la lutte contre les inégalités ou le renforcement de l'orientation positive. Il n'est donc pas trop tard pour y arriver, dans la concertation, en tenant compte des situations humaines qu'influencent vos décisions, en pensant avant tout à l'intérêt des élèves et à l'amélioration du système éducatif et en se rappelant que, sur le terrain, il sera plus lourd de reculer que d'aller de l'avant.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Il y a une dizaine d'années, toutes les parties prenantes de l'école se sont réunies et ont choisi de dépasser tous les clivages pour aboutir au Pacte pour un enseignement d'excellence. Toutes et tous, nous avons considéré que les écoles, les élèves et tous les adultes le valaient bien. Nos discussions ont donné naissance à un texte qui, pour les uns et les autres, comporte des imperfections, puisque tout le monde n'est pas toujours d'accord sur tout. Cependant, nous avons tous joué le jeu et accepté le compromis au nom de l'école et de la lutte contre les inégalités scolaires, qui sont le reflet des inégalités sociales, et au nom de l'excellence des compétences que nous voulons faire acquérir à l'ensemble des élèves.

La tension et l'agressivité qui ont marqué nos débats ne viennent pas de nulle part; elles sont liées à la façon dont sont aujourd'hui menées les politiques liées à l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, outre le fait que certaines informations paraissent dans la presse avant même de parvenir aux personnes concernées, il existe un manque flagrant de concertation et des annonces sortant de nulle part remettent parfois tout en cause.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est la loyauté de votre gouvernement aux réformes du Pacte, dont votre parti a été l'un des artisans à l'époque? Comment comptez-vous garantir le respect de la concertation sociale dans le secteur de l'école?

**M. le président.** – La parole est à Mme Dejardin.

**Mme Valérie Dejardin (PS).** – Je suis étonnée de constater que la majorité n'a rien à dire sur le sujet. Je ne sais pas si je dois le prendre comme du mépris ou comme du désintérêt... Peu importe, que cela soit l'un ou l'autre, ce n'est pas positif. Je le répète donc: les acteurs de l'enseignement ont besoin de connaître un cap. Nous n'avons pas de problème avec le fait que le gouvernement développe une vision alternative. Ce qui est problématique, en revanche, c'est que nous ne connaissons pas cette vision. Nous ne savons pas quelle direction le gouvernement compte prendre.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, nous vous demandons aujourd'hui de reprendre votre rôle de capitaine, afin de donner une direction au bateau, de tenir le gouvernail et de maintenir le cap, et de demander à vos matelots, soit vos ministres, de ramer dans le même sens que vous.

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

47 membres ont répondu oui.

36 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Pascal Baurain, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen,

M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Dorothee De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, M. Eddy Fontaine, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Céline Tellier, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h05.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## **Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Cassart-Mailleux, Warzée-Caverenne, De Jardin, Nikolic, Goffinet, Durenne, Greco et Agic ainsi que par MM. Evrard, Gardier, Soupart, Palermo, Van Goidsenhoven et Devin;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Taquin, Greco et De Rodder ainsi que par MM. Gardier, Kaynak et Dönmez;

à la ministre Lescrenier, par Mme Warzée-Caverenne ainsi que par M. Fontaine;

– à la ministre Galant, par Mme De Re ainsi que par MM. Massaki, Fievet, Maroy, Janssen et Gardier.

## Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– l’arrêt du 6 février 2025 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 11 de la loi du 13 novembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de santé, introduit par l’ASBL Association belge des syndicats médicaux et autres;

– l’arrêt du 6 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 3, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>, alinéa 2, de la loi du 19 juillet 1991 organisant la profession de détective privé ne viole pas l’article 23 de la Constitution;

– l’arrêt du 6 février 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 6, § 1<sup>er</sup>, b), du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l’enseignement subventionné et des centres subventionnés d’encadrement des élèves viole les articles 10 et 11 de la Constitution.;

– l’arrêt du 6 février 2025 par lequel la Cour annule l’article 117, § 3, alinéas 3 et 4, de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat, tel qu’il était applicable à la suite de sa modification par l’article 77, 2<sup>o</sup>, de la loi du 22 novembre 2022 portant modification de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat, introduisant un conseil de discipline pour les notaires et les huissiers de justice dans le code judiciaire et des dispositions diverses et avant l’entrée en vigueur de la loi du 28 mars 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses *Ibis*, en ce qu’il ne prévoit aucun remboursement pour les actes d’achat d’une habitation familiale unique dont le prix est de moins de 60 000 euros;

– l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 3.2.8, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, et alinéa 2, du décret de la Région flamande du 27 mars 2009 relatif à la politique foncière et immobilière ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

– l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 2244, § 2, alinéa 4, 4<sup>o</sup>, de l’ancien Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 187, § 1<sup>er</sup>, alinéa 4, *in fine*, du Code d’instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l’homme;

– l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

- l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 30, alinéa 4, de la loi du 21 décembre 2009 relative au régime d’accise des boissons non alcoolisées et du café viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l’article 1<sup>er</sup> du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l’homme et avec l’article 17, § 1<sup>er</sup>, de la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne, en ce qu’il oblige le juge à prononcer la confiscation des produits d’accise faisant l’objet de l’infraction, lorsque cette peine porte à la situation financière de la personne à laquelle elle est infligée une atteinte telle que cette personne serait soumise à une peine déraisonnablement lourde;
- l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour annule les articles 782*bis*, alinéa 5, et 1109, § 2, alinéa 4, du Code judiciaire, tels qu’ils ont été remplacés par la loi du 16 octobre 2022 visant la création du Registre central pour les décisions de l’ordre judiciaire et relative à la publication des jugements et modifiant la procédure d’assises relative à la récusation des jurés et modifiés par la loi du 19 décembre 2023 «portant dispositions diverses en matière civile et judiciaire», en ce qu’ils ne prévoient pas un mode de publication supplémentaire des décisions judiciaires qui permette un contrôle effectif par le public;
- l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour annule l’article 194 de la loi-programme du 22 décembre 2023, en ce qu’il a pour effet que les articles 183, 2<sup>o</sup>, et 184 de la même loi sont applicables aux contrats de travail flexi-job conclus avant la publication de cette loi au Moniteur belge;
- l’arrêt du 30 janvier 2025 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 4, § 1<sup>er</sup>, du décret de la Région wallonne du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, tel qu’il était applicable avant sa modification par le décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, et l’article 84 du décret précité du 8 février 2018, en ce qu’ils ouvrent le droit aux allocations familiales des enfants réfugiés dès le moment où ceux-ci ont demandé ce statut, et ce, même s’ils ont bénéficié de l’aide matérielle prévue par la loi du 12 janvier 2007 sur l’accueil des demandeurs d’asile et de certaines autres catégories d’étrangers, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution.